

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

DIRECTIVE 2003/23/CE DE LA COMMISSION

du 25 mars 2003

modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil, en vue d'y inscrire les substances actives imazamox, oxasulfuron, éthoxysulfuron, foramsulfuron, oxadiargyl et cyazofamid

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 81 du 28.3.2003, p. 39)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009	L 309	1	24.11.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:

<http://data.europa.eu/eli/dir/2003/23/2009-12-02/fra>